

contrat de bon entendeur

Par **cheraze**, le **24/02/2006** à **14:14**

Bonjour tlm !!  Image not found or type unknown

je viens vous demander une petite info.

Avec une autre maman, nous allons garder nos enfants de façon à ce que l'une puisse aller travailler pendant ke l'autre s'occupe d'eux et vice-versa.... en fait c'est un échange de bon procédé évitant de prendre une nounou !!

Peut-on établir un contrat et aura t-il une valeur quelconque s'il arrive quelque chose (accident, ou si l'une ne veut plus) ??